



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question au Gouvernement n° 236

Texte de la question

POLICE DE PROXIMITÉ

M. le président. La parole est à M. Bernard Lesterlin, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Bernard Lesterlin. Madame la ministre de l'intérieur,...

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Et des chiens dangereux !

M. Bernard Lesterlin. ...tout le monde s'accorde à dire que le malaise social profond qui règne dans les quartiers populaires et qu'ont révélé les récentes scènes de violence dans nos banlieues est un problème qui reste entier. Si nous pensons tous, ici, que ceux qui ont tiré sur des policiers doivent être retrouvés et sanctionnés, nous savons tous aussi que ce n'est pas en offrant une prime à la délation que l'on résoudra le problème de fond. Jour après jour, la population de ces quartiers elle-même prend la parole et demande, comme nous l'avons toujours fait et comme nous continuons à le faire, l'instauration d'une police de quartier.

Des initiatives citoyennes se multiplient, comme la pétition lancée par l'association Banlieue active, pour vous demander de mettre en place cette police de proximité. Celle-ci devra bien sûr disposer de moyens d'enquête judiciaire pour démanteler les réseaux d'économie souterraine.

On ne peut plus se contenter de dire que les policiers ne sont pas là pour organiser des matchs de foot. Ils doivent être présents sur place pour sécuriser les populations qui se sentent abandonnées par notre République, ghettoïsées dans des quartiers où les citoyens ont pourtant, eux aussi, droit à la sécurité. Pour cela, la police doit être installée dans les quartiers, elle doit les connaître, et y être elle-même connue et reconnue par la population. Bref, il doit s'agir d'une vraie police de proximité, et non d'un dispositif supplémentaire de simple contention du désordre.

Madame la ministre, ma question est simple : quand allez-vous accéder à notre demande, qui est d'abord celle de la population des quartiers populaires et des associations citoyennes, de mettre enfin en place, là où cela est nécessaire et avec les moyens appropriés, une vraie police de proximité capable de dissuader, de prévenir, de réprimer, et d'éviter les drames que nous venons de connaître ?

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Baratin !

M. Bernard Lesterlin. Quand écouterez-vous enfin les quartiers populaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer.

M. Christian Estrosi, *secrétaire d'État chargé de l'outre-mer*. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, des délinquants ont tiré sur des policiers. Nous avons décidé de les poursuivre et de les punir, car nous ne pouvons tolérer de tels actes sur le territoire de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

Mais quand vous évoquez la police de proximité, je me demande qui peut imaginer qu'un policier ne soit pas, par essence, un policier de proximité ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Henri Emmanuelli. Regardez en Espagne !

M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer. Tout policier, en choisissant son métier, choisit *de facto* de se placer au service de la sécurité des personnes et des biens. Toutefois, il y a deux conceptions de la police de

proximité. La vôtre, avant 2002, consistait à en faire une police de politesse aux heures et lieux où l'on n'attendait pas la police. Celle que nous avons mise en oeuvre en 2002 avec la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure - la première à avoir été respectée jusqu'à son terme - consiste à placer les policiers dans les lieux et aux heures où nos concitoyens comptent sur eux pour assurer leur sécurité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Je rappelle que la délinquance a connu une augmentation de 20 % entre 1997 et 2002. Depuis 2002, elle a diminué de 10 %, alors que le taux d'élucidation augmentait de 35 %. Cette inversion de tendance,...

(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. C'est faux !

M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer. ... c'est bien à la modification de l'action de la police que nous la devons !

Sous l'autorité du Premier ministre, Michèle Alliot-Marie et moi-même avons la volonté de renforcer le lien entre la police et la population, en trouvant un juste équilibre entre police opérationnelle et police relationnelle. La présence de la police opérationnelle sera renforcée aux heures et lieux les plus indispensables pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Quant à la police relationnelle, nous aurons à coeur de la voir améliorer sa connaissance des quartiers et ses liens avec la population, en renforçant les liens et les relais, en créant des postes de travailleurs sociaux et en fidélisant les policiers dans leurs quartiers d'affectation.

La différence entre vous et nous, c'est que nous sommes déterminés à éviter qu'une minorité de voyous pourrisse la vie d'une immense majorité d'honnêtes citoyens ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.- Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Nouveau Centre.)*

Données clés

Auteur : [M. Bernard Lesterlin](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 236

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 décembre 2007